

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023-04-24

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Alain LAMOUR à Pierre BODART
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Catherine GUYADER a été nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2023 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- Ecole Jacques Prévert : Théâtre et danse : 800 €

A partir d'albums déclencheurs "la petite casserole d'Anatole" (thème : le handicap) et "la petite mauvaise humeur" (thème : la gestion des émotions) de l'auteur Isabelle Carrier, les enseignantes, des classes CP/CE2 et CE1 (45 élèves), ont fait appel à Morwena Prigent (comédienne et metteur en scène) afin de les aider à monter une pièce de théâtre ponctuée de parties dansées. Mettre en scène ces albums de jeunesse a permis aux enfants de mieux appréhender leurs contenus, d'échanger sur les thèmes travaillés. L'acceptation des différences, la notion de coopération sont abordées et permettent de mener à bien un projet collectif porteur de sens. Les enfants ont travaillé tous les vendredis avec la comédienne (12 séances) et des entraînements se sont poursuivis avec les enseignantes au cours de la semaine. Une représentation a eu lieu en décembre afin de valoriser le travail des élèves et d'appréhender un public. Les élèves d'autres classes ont été invités pour les répétitions et les parents ont assisté au spectacle le soir.

- Collège Saint-Charles : Mini-entreprise, création d'un jeu de société : 600 €

Les élèves de la classe 3^{ème} « Avenir » découvrent tout au long de leur année scolaire le monde du travail, notamment par des stages en entreprise. Pour mettre en pratique leurs connaissances et leurs compétences, ils ont créé une entreprise où chacun a un rôle bien défini : directeur, comptable, commercial.... Ensemble, ils ont défini leur projet et ses objectifs : créer un jeu de société pour réviser les notions et connaissances attendues pour le Diplôme National du Brevet. Il s'agit d'un jeu de plateau intitulé le « Monde du DNB ». Pour commercialiser leur jeu de société, ils doivent acheter du matériel, participer à des salons, communiquer, produire...

- Ecole Notre Dame du Sacré-Cœur : Guipavas sur les ondes : 390 €

Dans le cadre de la Semaine de la presse à l'école (du 27 mars au 1^{er} avril 2023), une classe a découvert le média radio. Cela passe par une visite de la station de radio RCF à Brest et une rencontre des professionnels, par la réalisation d'interviews sur le terrain (école et commune), par l'enregistrement d'une émission de radio et par sa diffusion au mois de mai. L'objectif est de construire une émission de radio et d'en comprendre les mécanismes techniques et déontologiques.

- Collège du Vizac : Eviter les pièges de la désinformation : 300 €

Les modalités d'accès à « l'information » sont de plus en plus diversifiées pour les jeunes. Les élèves sont parfois en difficulté pour se repérer dans cette surabondance d'informations. A travers ce projet, il s'agit de guider les élèves dans leur apprentissage de l'évaluation de l'information pour les mettre en capacité d'exercer leur citoyenneté en toute responsabilité, d'acquérir de bons réflexes quant aux sources de manière à structurer durablement leur analyse de l'information et de construire solidement leur rapport au réel pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. Pour cela, une séquence de 3 séances d'une heure est prévue avec une intervenante extérieure (une comédienne). A partir d'un fait réel, ils vont, notamment, créer une « fakenews », une fiction, un tweet.

- Ecole Louis Pergaud : Bagad à l'école : 800 €

Les élèves de la classe de CM1/CM2 bilingue de l'école sont initiés pendant 2 ans à la musique bretonne. Une heure par semaine, 3 professeurs de l'association Ribl An Elorn apprennent aux élèves à jouer de la bombarde, de la caisse claire ou la cornemuse afin de constituer un bagad. Plusieurs représentations sont prévues en fin d'année (Kermesse de l'école, EHPAD, semaine des arts...). Les

objectifs sont d'offrir aux élèves un meilleur accès à l'art musical en lien avec la culture bretonne et de permettre de faire du lien (avec d'autres classes, avec des partenaires extérieurs...).

Les modalités de versements des subventions :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Ecole Jacques Prévert	200 €	600 €
Collège St Charles	150 €	450 €
Ecole Notre Dame du Sacré-Cœur	100 €	290 €
Collège du Vizac	75 €	225 €
Ecole Louis Pergaud	200 €	600 €

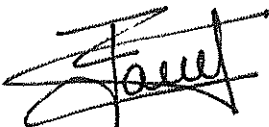
Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

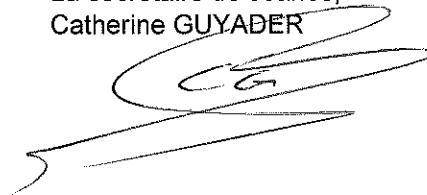
Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 14 AVRIL 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Catherine GUYADER



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900757-20230417-DEL20230424-DE